

MÉMOIRE

Sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

Présenté par : Jean-François Robert

Au : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Sur la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

Bonjour,

C'est en tant que citoyen de St-Félicien, donc de riverain de la rivière Ashuapmushuan que je désire exprimer mon opinion à l'égard de ce projet. Je suis producteur agricole et j'ai une formation professionnelle en aménagement forestier. Même si j'interviens ici de manière individuelle, j'ai fait partie d'organismes dont la raison d'être est la protection et la mise en valeur de la rivière Ashuapmushuan.

D'entrée de jeu j'affirme ma volonté de voir confirmer par le gouvernement du Québec le statut de réserve aquatique à la rivière Ashuapmushuan. Je considère que la rivière Ashuapmushuan est un élément important de ma qualité de vie et de mon environnement. C'est le lieu de ma région où je réalise à quel point nous sommes privilégiés de vivre en un endroit où l'environnement naturel n'est pas dégradé au point d'être en mesure d'en quantifier les risques pour la santé. Cette constatation à elle seule me fait plaider en faveur de l'initiative proposée.

Au départ, je suis d'accord avec les arguments et les constats à l'échelle nationale et internationale qui sont à l'origine de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ainsi qu'avec la politique sur les aires protégées. Je dirais même, qu'un objectif de 8% d'aires protégées me semble assez timide, à l'échelle québécoise, si on regarde notre importance démographique par rapport à la superficie du territoire.

Non seulement la rivière Ashuapmushuan mérite d'être protégée pour ses caractéristiques exceptionnelles sur les plans environnemental et patrimonial, mais plus encore à mes yeux parce qu'elle pose concrètement la question du développement régional.

En effet, le modèle de développement dominant basé sur l'extraction et l'exportation des ressources a atteint ses limites surtout si l'on considère sa performance à maintenir les populations en place.

Créer une aire protégée n'est pas une solution aux problèmes économiques que nous connaissons mais c'est un choix cohérent avec l'avènement souhaitable d'une nouvelle façon d'habiter la région. Et je crois que c'est là que nous en sommes.

Au surplus, nous avons toute la latitude pour réaliser la réserve aquatique projetée : une aire protégée de 276 km carrés n'a rien d'extravagant, à l'échelle régionale. Prenons seulement pour comparaison les superficies allouées aux entreprises forestières ! Encore une fois, faire ce constat de la marge de manoeuvre dont nous disposons par rapport à d'autres coins de pays, nous place devant l'obligation de soutenir de telles initiatives. En définitive, si le gouvernement ne fait pas la réserve aquatique projetée sur cette rivière, compte tenu des débats qui ont déjà eu lieu quant à son avenir, où ailleurs pourrait-il en faire une de façon crédible ?

Ce projet m'apparaît acceptable dans sa forme actuelle. Le niveau de protection, en ce qui a trait aux activités permises et interdites me semble adéquat.

Le seul élément majeur qui pourrait être modifié concerne la superficie de la Réserve aquatique projetée qui pourrait être plus grande compte tenu de la latitude que nous avons. Quant aux inquiétudes que j'ai face à la réalisation du projet, elles résident dans la difficulté que pourraient avoir les instances politiques régionales à se l'approprier. Je souhaite, d'une part, que nos représentants politiques et ceux des Innus sachent l'adapter et le concrétiser en partenariat tout en respectant l'esprit de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. D'autre part, je souhaite voir instaurer un mode de gestion qui permette à la population de contribuer de façon dynamique au cheminement critique de l'initiative.

Je suggère de traduire le caractère public de la Réserve aquatique par une amélioration de l'accessibilité à la rivière en général et à certains sites en particulier. Par exemple : Les chutes Chaudière et le lac Ashuapmushuan.

Je suggère de concevoir des aménagements légers qui respectent le caractère naturel des sites choisis.

Je suggère également aux futurs gestionnaires de s'associer à différentes institutions ou organismes de la région dans la mise en place d'activités d'acquisition de connaissance et de diffusion de ces connaissances dans le public. Par exemple : le Cégep de St-Félicien , le Centre de conservation de la biodiversité boréale, etc...

Je remercie le bureau d'audiences publiques de me permettre de me prononcer sur cet enjeu.

Jean-François Robert

**St-Félicien,
Le 18 août 2004.**

